

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents excusés : 02

Absents : 02

Procurations : 01

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 15

**Date de transmission
en préfecture :**

01 OCT. 2025

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 29 Septembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christopher GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christopher GERAN donne procuration à Louis-Jules DARES.

Secrétaire de séance : Yvon TOI OTTO

Aménagement des abords du City-Stade « Bernadin LANCASTRE »
Demande de subvention à la Région Guadeloupe

Monsieur le Maire rappelle l'investissement réalisé en **2023** par la collectivité régionale dans le cadre du REAC-EU pour la création d'un équipement de type city stade sur le territoire communal.

Il relate également la récente visite opérée par le Président de Région, Monsieur Ary **CHALUS**, qui a proposé en accord avec le chef d'édilité un nouvel accompagnement financier pour permettre l'aménagement périphérique de cet équipement.

Le programme de travaux chiffré à un coût d'objectif de **100 000 €HT** prévoit la création :

- d'un carbet 3*3,
- d'un espace de jeux pour enfants,

- la reprise de l'assainissement périphérique du site (caniveau en béton périphérique préfabriqué),
- la réparation de la clôture en panneau rigide + muret bétonné la pose d'un portillon et d'un portail.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante:

-Région Guadeloupe 80% :.....**80 000 € HT**
 -Commune de Vieux-Habitants 20 % :... **20 000 € HT**

Monsieur le Maire invite enfin l'assemblée à se prononcer sur cette affaire

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'aménagement périphérique du City-Stade pour un coût des travaux fixé à **100 000 € HT**.

Article 2 : D'approuver le plan de financement comme suit :

-Région Guadeloupe 80% :.....**80 000 € HT**
 -Commune de Vieux-Habitants 20 % :... **20 000 € HT**

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Région Guadeloupe pour sa participation.

Article 4 : D'inscrire cette opération sur l'exercice en cours.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la concrétisation de ce projet. :

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et Monsieur le Président de la Région Guadeloupe.

Pour expédition conforme
Le Maire

Acte certifié exécutoire
 Réception en Préfecture :

Publication :


Jules OTTO

Affichée le 02 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr